



Lorsque le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) voulait dormir, il plaçait sa main droite sous sa joue puis il disait : « Ô Allah ! Épargne-moi Ton châtement le Jour où Tu ressusciteras Tes serviteurs ! »

»

Ḥudhayfah ibn Al-Yamân (qu'Allah l'agrée, lui et son père) et Ḥafṣah bint 'Umar ibn Al-Khaṭṭâb (qu'Allah l'agrée, elle et son père) relatent que lorsque le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) voulait dormir, il plaçait sa main droite sous sa joue puis il disait : « Ô Allah ! Épargne-moi Ton châtement le Jour où Tu ressusciteras Tes serviteurs ! »

[Authentique.] [Rapporté par At-Tirmidhî.]

Ce hadith comporte deux traditions du Prophète (sur lui la paix et le salut) ayant trait au sommeil. L'une concernant les choses à faire et l'autre concernant les choses à dire : La première concerne la manière dont le Prophète (sur lui la paix et le salut) s'endormait. Ḥudhayfah (qu'Allah l'agrée) nous a décrit la façon de dormir du Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut). Il a dit : « Lorsqu'il voulait dormir, il plaçait sa main droite sous sa joue. » Dans ceci, il y a une preuve que le Prophète (sur lui la paix et le salut) se couchait sur le côté droit, car en plaçant sa main droite sur sa joue, il ne pouvait être que sur son côté droit. De plus, les autres versions du hadith prouvent clairement ce fait, mais ce récit a précisé que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) plaçait sa main droite sous sa joue. Donc, celui qui peut le faire, qu'il le fasse en suivant la tradition du Prophète (sur lui la paix et le salut), et celui qui dort uniquement sur le côté droit, alors cela est suffisant. En effet, cette manière de faire a également été prouvée à travers plusieurs autres versions décrivant le sommeil du Prophète (sur lui la paix et le salut) sans évoquer le placement de la main droite sous la joue. Il se peut alors que le Prophète (sur lui la paix et le salut) le faisait de temps en temps étant donné que certains Compagnons (qu'Allah les agrée) ont mentionné la position de la main droite sous la joue tandis que d'autres ne l'ont pas signalée. Quoi qu'il en soit, toutes les versions sont unanimes en ce qui concerne le sommeil du Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) sur le côté droit et que c'est précisément la tradition à adopter lors du sommeil. « Puis, il disait » : cette expression indique l'ordre et le temps d'attente pour la personne qui veut aller se coucher. En effet, le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) se couchait d'abord sur le côté droit, et ensuite il prononçait l'invocation du sommeil, et il n'est pas conditionné de dire l'invocation tout de suite après s'être allongé sur son lit, car l'expression : « puis » indique qu'il y a eu un moment d'attente. Donc, si l'individu discute entre temps avec son épouse, puis prononce l'invocation, il n'y a pas de mal à cela. « Ô Allah ! » : le

Prophète (sur lui la paix et le salut) a invoqué Allah avec Son Nom le plus important selon la majorité des savants qui n'est autre que : « Allah ». « Épargne-moi », c'est-à-dire : protège-moi du châtement au Jour de la Résurrection. Et le terme : « Épargne-moi » comprend la protection d'Allah par Bonté et Bienfaisance de Sa part, ou bien par le succès du serviteur qui a accompli un acte qui lui procure le Paradis et le sauvegarde contre le châtement, ou par les deux en même temps, ce qui est l'avis le plus juste. Il faut savoir que la généralité est la base dans les textes religieux, et elle ne peut être spécifiée qu'à partir d'une preuve. Et comme on peut le constater, ici, le terme employé englobe les deux sens cités auparavant. La parole du Prophète (sur lui la paix et le salut) : « Ton châtement le Jour où Tu ressusciteras Tes serviteurs ! » inclut tous les types de châtements y compris l'entrée immédiate en Enfer lors de ce Jour qu'Allah a appelé : « Le Jour du Choc », « Le Jour du Fracas », « Le Jour du Grand Cataclysme », « Le Jour de la Résurrection », et par bien d'autres appellations autres. Tout ceci prouve clairement la frayeur et la dureté de ce Jour ainsi que la nécessité d'invoquer Allah, Exalté soit-Il, de nous sauver des châtements qu'il contient. La parole du Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) : « Ton châtement » indique que le châtement a été annexé à Allah, Exalté soit-Il, afin de mettre en évidence la frayeur qu'il doit susciter, sa dureté et son importance. Il y a aussi le fait que ce Jour appartient au Seigneur, le Glorieux, Celui qui gère tous les serviteurs comme bon Lui semble car Il est le Roi et le Souverain Dirigeant. En effet, le terme suppose et comprend les deux sens, et on constate ainsi la subtile connexion entre le sommeil, qui est considéré comme : « Le frère de la mort » ou : « La petite mort », et la Résurrection qui se manifeste tout de suite après la mort. A travers ce hadith, il y a donc une étroite et subtile connexion qui relie une chose et sa suite, et cela découle de la splendeur et la beauté des paroles du Prophète (sur lui la paix et le salut).

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/6167>

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY

